



Une inscription des assistantes maternelles facilitée sur monenfant.fr

[Monenfant.fr](https://monenfant.fr), le portail national de référence pour les parents et les professionnels de la petite enfance, permet désormais aux 300 000 assistantes maternelles de s'inscrire et de mettre à jour leur profil en quelques clics.

Elles peuvent également indiquer leurs disponibilités d'accueil, comme prévu par un décret publié le 31 août dernier.

L'objectif est de faciliter leurs contacts avec les parents qui pourront trouver rapidement et facilement le mode de garde adapté pour leur(s) enfant(s).

Sur monenfant.fr, l'espace professionnel dédié aux assistantes maternelles a été rénové* avec la participation d'assistantes maternelles et de parents pour mieux tenir compte de leurs besoins. Il regroupe toutes les informations utiles sur l'accueil du jeune enfant, auprès des assistantes maternelles, des crèches, des centres de loisirs, etc.

Une inscription plus simple pour les assistantes maternelles et plus de visibilité pour les parents

Les assistantes maternelles peuvent désormais s'inscrire elles-mêmes sur le site en quelques clics. En effet, il leur suffit de télécharger leur agrément, d'en indiquer les données et de compléter les informations sur les conditions de leur accueil. Une fois leur inscription validée, les assistantes maternelles sont complètement autonomes dans la gestion de leur profil et peuvent ainsi mettre à jour si besoin leurs informations. Désormais, la démarche sera plus simple et réactive.

Autre nouveauté : l'information sur les places disponibles

Ainsi, si les assistantes maternelles n'ont pas de places disponibles, elles peuvent l'indiquer et éviter d'être contactées inutilement par les parents.

De plus, elles ont également la possibilité de définir les coordonnées qu'elles souhaitent afficher sur le site. Seul impératif : elles doivent donner à minima un moyen de contact aux parents : numéro de téléphone fixe, portable ou adresse e-mail.

Enfin, le nouveau site conserve les comptes des assistantes maternelles déjà inscrites : celles-ci doivent juste vérifier si une mise à jour est nécessaire et télécharger leur agrément sur leur espace. Les Relais petite enfance peuvent accompagner les assistantes maternelles qui le souhaitent dans la démarche.

**La refonte du site est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme national « Emploi et Inclusion 2014-2020*

La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf

Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales à 13,5 millions d'allocataires, soit 32,7 millions de personnes couvertes dont 13,9 millions



CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT
07 78 95 49 90

Glen OUERDANE
01 45 65 68 91
presse@cnafr.fr



d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables.